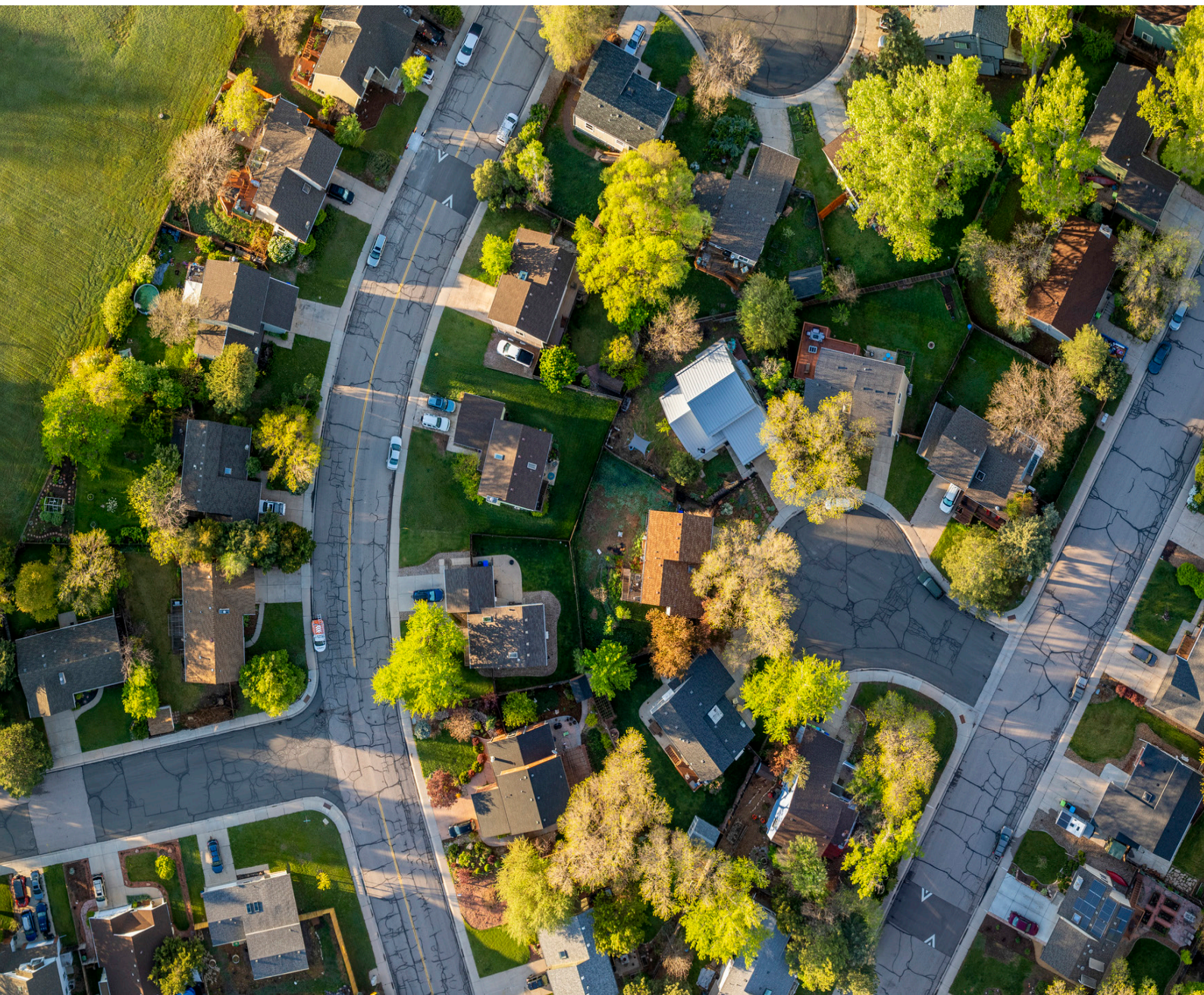




T3 2025

# Rapport d'engagement



# TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS DU T3 2025</b>	<b>3</b>
---	----------

<b>RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS - CUM 2025</b>	<b>4</b>
---	----------

<b>NOS ENGAGEMENTS</b>	<b>5</b>
------------------------	----------

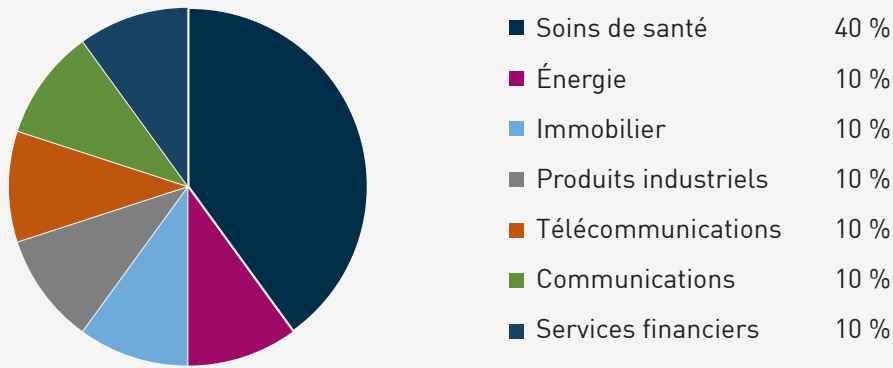
Organisme de gestion des soins des États-Unis	5
---	---

FPI canadienne spécialisée dans le logement pour aînés	6
--	---

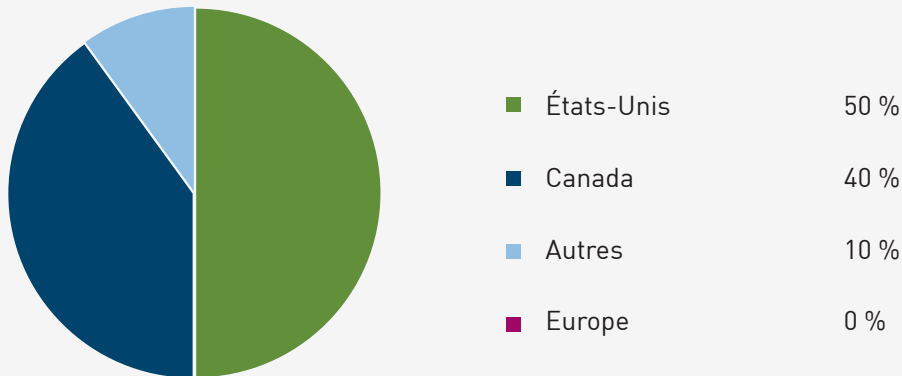
FPI canadienne du commerce de détail	7
--------------------------------------	---

## Répartition des engagements du T3 2025

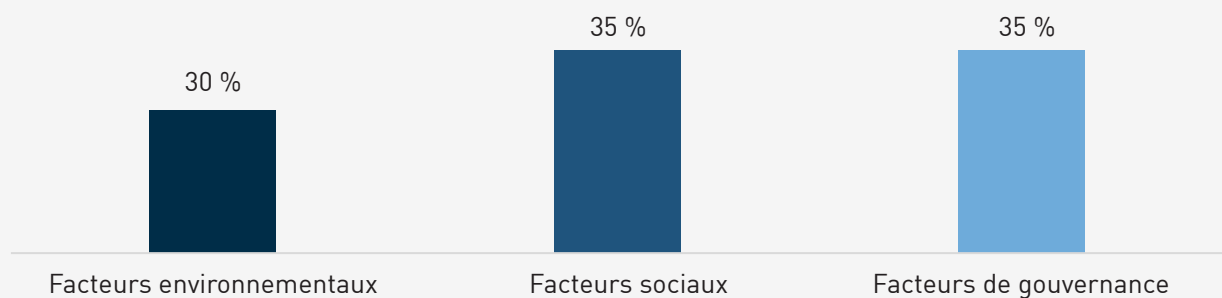
### Engagements par secteur



### Engagements par zone géographique



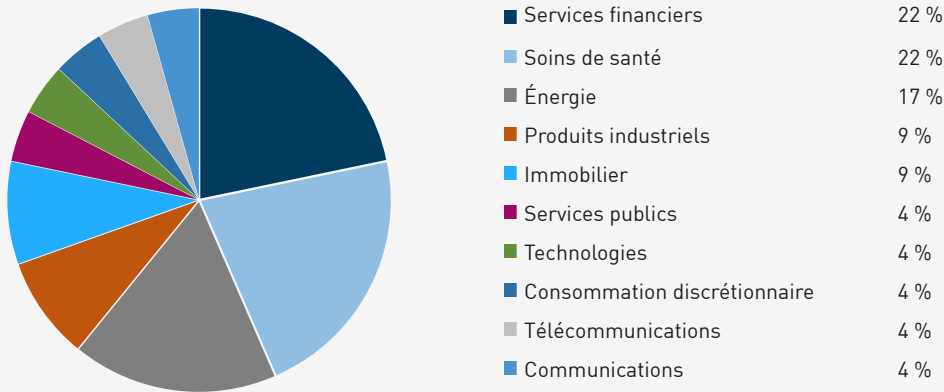
### Sujets de discussion sur les facteurs ESG



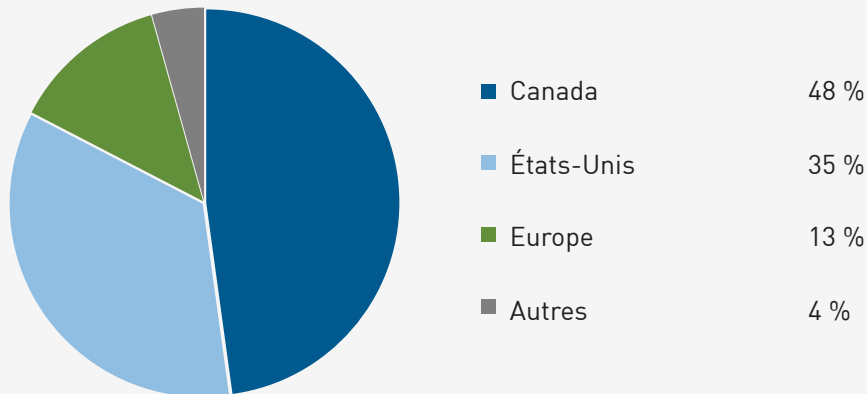
Les données ont été arrondies au nombre le plus près, et le total pourrait ne pas être égal à 100 %.

## Répartition des engagements - CUM 2025

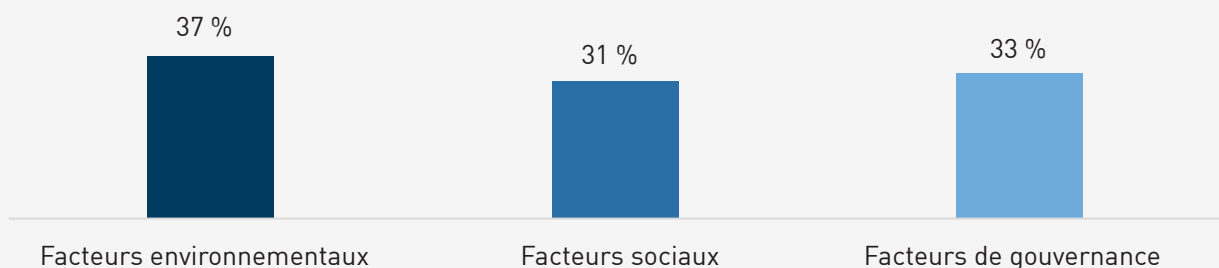
### Engagements par secteur



### Engagements par zone géographique



### Sujets de discussion sur les facteurs ESG



Les données ont été arrondies au nombre le plus près, et le total pourrait ne pas être égal à 100 %.

# Nos engagements

## Organisme de gestion des soins des États-Unis

**Secteur :** Soins de santé

**Zone géographique :** États-Unis

**Sujet de discussion :** Facteurs sociaux et de gouvernance



### Motif de l'engagement

- Nous avons engagé le dialogue avec cet émetteur américain du secteur de la gestion des soins afin de mieux comprendre sa gouvernance en matière de facteurs ESG, ses pratiques de supervision clinique et ses initiatives en matière de durabilité, dans un contexte de surveillance accrue des activités liées au régime Medicare Advantage et des processus d'autorisation préalable. Nous détenons cet émetteur dans le cadre de plusieurs stratégies.

### Faits marquants et résultats

- En réponse aux préoccupations soulevées par les refus de réclamation, l'émetteur a mis en avant son rôle de chef de file dans une initiative sectorielle lancée par AHIP visant à réformer le processus d'autorisation préalable du régime Medicare Advantage. Il s'est engagé à mettre en œuvre six axes de réforme, dont la réduction du volume de services nécessitant une autorisation préalable, l'amélioration des délais de traitement électronique, la garantie de la continuité des soins, le renforcement de la transparence des communications, l'élargissement des capacités de décision en temps réel et le maintien d'une rigueur clinique dans toutes les évaluations.
- L'émetteur recourt également à la modélisation prédictive, à l'aide d'un outil exclusif, pour repérer les membres présentant un risque de trouble lié à l'usage de substances et favoriser une intervention précoce grâce à des activités de sensibilisation ciblées et à une coordination des soins.
- Sur le plan environnemental, la société a déjà dépassé sa cible visant à réduire ses émissions d'ici 2030, atteignant une baisse de 70 % de son empreinte carbone par rapport à l'année de référence 2021. Bien qu'aucun objectif de carboneutralité n'ait été fixé, les efforts se concentrent sur la décarbonisation opérationnelle et la résilience des collectivités. La durabilité des fournisseurs est évaluée au moyen de questionnaires ESG annuels, tandis que les initiatives sociales comprennent des programmes favorisant l'accès au logement et à l'alimentation.
- Cet échange a permis d'obtenir des assurances suffisantes quant à l'intégration et à la supervision des facteurs ESG. Aucune modification n'a été apportée au positionnement de notre portefeuille.

## FPI canadienne spécialisée dans le logement pour aînés



**Secteur :** Immobilier

**Zone géographique :** Canada

**Sujet de discussion :** Facteurs environnementaux et de gouvernance

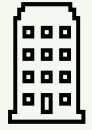
### Motif de l'engagement

- Nous avons engagé le dialogue avec cet émetteur canadien du secteur du logement pour aînés en raison de l'intensité élevée de ses émissions, de ses lacunes en matière de divulgation ESG et de ses risques juridiques en cours. L'émetteur est détenu dans le cadre de plusieurs de nos mandats et a été identifié plutôt comme un retardataire au sein du secteur immobilier sur le plan des indicateurs environnementaux et sociaux.

### Faits marquants et résultats

- L'émetteur a confirmé que sa stratégie globale en matière de facteurs ESG n'avait pas connu de changements significatifs au cours des dernières années, bien que des améliorations en matière de gouvernance ont été observées et qu'une progression des programmes communautaires a été constatée. Sur le plan environnemental, la société participe depuis trois ans à l'initiative GRESB et entreprend des améliorations de son parc immobilier en privilégiant l'efficacité énergétique. Toutefois, la portée des initiatives demeure à ce jour limitée. Des travaux de modernisation des systèmes d'éclairage DEL ont été amorcés et un audit des déchets est en cours, mais aucun résultat n'a encore été communiqué. L'émetteur a mentionné les difficultés d'application de programmes de certification tiers tels que LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) ou BOMA BEST (Building Owners and Managers Association – Building Environmental Standards) aux résidences pour aînés, tout en précisant qu'il adopte les meilleures pratiques pertinentes lorsque cela est possible.
- Sur le plan social, la société a mis l'accent sur ses programmes de bien-être destinés aux résidents et sur une fondation caritative pour les aînés, qu'elle a cofondée et qu'elle parraine. Les risques juridiques ont été abordés, notamment une action collective liée à la COVID-19 visant les exploitants de résidences de soins de longue durée. L'émetteur s'attend à ce que l'assurance couvre tout dommage potentiel et ne prévoit pas d'incidences systémiques sur ses activités. La surveillance en matière de gouvernance comprend la présence de compétences ESG au sein du conseil et la tenue d'une formation annuelle sur les facteurs ESG. La conformité des fournisseurs est assurée au moyen de codes de conduite signés, bien qu'aucun mécanisme de vérification ne soit en place.
- Cet échange a confirmé les préoccupations existantes concernant la performance environnementale et les progrès limités en matière de réduction des émissions. Toutefois, à ce stade, aucune modification n'a été apportée au positionnement de notre portefeuille.

## FPI canadienne du commerce de détail



**Secteur :** Immobilier

**Zone géographique :** Canada

**Sujet de discussion :** Facteurs environnementaux et de gouvernance

### Motif de l'engagement

- Nous avons engagé le dialogue avec cette FPI canadienne du commerce de détail à la suite de sa reconnaissance comme chef de file en matière de performance ESG parmi ses pairs. Notre discussion visait à comprendre les facteurs ayant contribué à sa position de chef de file, la crédibilité de ses efforts de décarbonisation et l'intégration des facteurs ESG à l'ensemble de ses activités. L'émetteur est actuellement détenu dans le cadre de plusieurs mandats.

### Faits marquants et résultats

- L'émetteur a adopté une approche pratique et intégrée des facteurs ESG, articulée autour de trois objectifs principaux : la résilience de l'entreprise, l'impact intentionnel et les partenariats stratégiques. Les considérations ESG sont intégrées à tous les niveaux, notamment par des mises à jour trimestrielles au conseil, des évaluations de rendement des employés et des cadres de rémunération. Il est à noter que les indicateurs ESG font toujours partie de la rémunération des dirigeants au moyen du tableau de bord d'impact de la société.
- Les progrès réalisés en matière de réduction des émissions demeurent modérés. Bien que la société se soit fixé un objectif de carboneutralité pour 2050 et qu'elle ait élaboré un modèle exclusif de décarbonisation des gaz à effet de serre pour orienter sa planification, elle n'a pas encore défini de feuille de route claire. Les réductions devraient provenir de la modernisation des systèmes CVC, de l'installation de pompes à chaleur hybrides et d'un meilleur engagement des locataires, ceux-ci représentant 95 % des émissions de portée 3. Les données estimatives relatives à la portée 3 demeurent un enjeu, mais des efforts sont en cours pour améliorer l'accès aux données des services publics grâce à des partenariats avec les fournisseurs.
- Les certifications BOMA BEST sont en cours de déploiement, avec des cibles de couverture de 85 % d'ici 2026 et de 90 % d'ici 2030. Des projets pilotes utilisant l'IA sont également en cours pour améliorer le détournement des déchets et la sensibilisation des locataires. Les programmes sociaux comprennent des cliniques de santé virtuelles et des initiatives de rezonage pour le logement abordable. Les cadres de gouvernance demeurent solides, et la formation en matière de facteurs ESG est intégrée à la supervision du conseil.

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

RP Investment Advisors LP (« RPIA ») fournit les renseignements figurant dans les présentes à titre informatif seulement. Ils ne tiennent pas lieu de conseils financiers, juridiques, comptables ou fiscaux, de conseils de placement ou autres, et personne ne devrait utiliser ce contenu ou s'y fier à cet égard sans obtenir les conseils professionnels appropriés. Ils proviennent de sources jugées fiables, bien que leur exactitude ou leur exhaustivité ne soit pas une garantie; RPIA n'assume aucune responsabilité ou obligation de quelque nature que ce soit en les fournissant. Des modifications peuvent être apportées aux renseignements fournis et RPIA n'est aucunement tenue de communiquer les révisions ou les mises à jour des renseignements présentés. Sauf indication contraire, tous les renseignements proviennent de RPIA. Les « énoncés prospectifs » reposent sur des hypothèses formulées par RPIA à l'égard de ses opinions et stratégies de placement dans certaines conditions de marché et sont assujettis à un certain nombre de facteurs atténuants. La conjoncture économique et les conditions du marché sont susceptibles de changer, ce qui peut avoir une incidence importante sur les événements futurs réels et, par conséquent, sur les points de vue de RPIA, sur le succès des stratégies prévues par RPIA ainsi que sur sa ligne de conduite réelle. Les renseignements présentés ne constituent pas le fondement d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de vente de titres. Les produits et services de RPIA ne sont offerts que dans les territoires où ils peuvent être légalement offerts et aux investisseurs qui y sont admissibles en vertu des règlements applicables. Les stratégies et les fonds gérés de RPIA comportent un risque de perte financière. Les rendements ne sont pas garantis et les rendements passés pourraient ne pas se reproduire.

RPIA est un signataire des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU et, dans le cadre de notre engagement, nous tenons compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans nos activités d'entreprise, y compris notre processus de placement. Les facteurs ESG sont des considérations importantes dans notre processus de gestion des placements, mais ils s'ajoutent à nos principales fonctions de recherche et d'analyse financières et de crédit. Les facteurs ESG qui peuvent être pris en compte dans le cadre de notre processus de placement comprennent les questions relatives au changement climatique, à l'utilisation de l'énergie, à l'efficacité énergétique, aux émissions, aux déchets, à la pollution, aux droits de la personne, aux répercussions sur les communautés locales, aux pratiques de travail, aux conditions de travail des employés, à la santé et à la sécurité de nos employés et de ceux de nos sociétés affiliées, aux relations avec les employés et à la diversité des employés, à la rémunération des dirigeants, aux pots-de-vin et à la corruption, à l'indépendance du conseil d'administration, à la composition et à la diversité du conseil d'administration, à l'alignement des intérêts des actionnaires sur ceux des dirigeants, aux droits des actionnaires et aux politiques des sociétés en matière de facteurs ESG.

L'intégration des facteurs ESG, y compris les composantes liées à l'engagement des émetteurs, est une approche de placement à l'échelle de la société, mais la pondération et l'importance de cette approche dans notre processus de gestion des placements peuvent varier d'un fonds d'investissement que nous gérons à l'autre. Il y a toujours lieu de se reporter aux documents de placement pertinents pour obtenir des renseignements importants sur les objectifs et les stratégies de placement d'un fonds donné ainsi que sur les risques qui y sont associés. La prise en compte et la mise en œuvre des facteurs ESG sont également soumises aux politiques internes de placement et de gestion des risques de RPIA et peuvent être révisées en fonction des exigences de convenance des placements, du positionnement actuel du portefeuille et des facteurs économiques et de marché externes.

La pondération des facteurs ESG dans le processus de placement des fonds communs de placement gérés par RPIA, y compris le Fonds de revenu stratégique plus RP, le Fonds d'obligations à escompte objectif 2026 RP, le Fonds d'occasions de crédit alternatif RP et le Fonds alternatif d'obligations mondiales RP, est limitée et plus faible que celle de l'analyse financière et de crédit principale utilisée dans la gestion de ces fonds. Veuillez vous reporter au prospectus simplifié du fonds pour obtenir des renseignements importants sur les objectifs, les stratégies et les risques de placement de chaque fonds. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et leur rendement passé pourrait ne pas se reproduire. Consultez toujours votre courtier en valeurs mobilières inscrit avant d'investir dans des fonds communs de placement.



## **RPIA**

43 Hazelton Ave,  
Toronto (Ontario)  
M5R 2E3

[www.rpia.ca](http://www.rpia.ca)

Adresse de courriel : [esg@rpia.ca](mailto:esg@rpia.ca)

Requêtes générales : 1-647-776-1777

Services aux investisseurs : 1-647-776-2566